

Directives éthiques de l'association professionnelle de Kinésiologie KineSuisse

Les lignes de conduite qui suivent définissent le cadre partenarial de notre travail. Elles constituent des règles contraignantes pour toutes les activités professionnelles des kinésioleues de KineSuisse.

(Afin de faciliter la lecture, nous employons dans ce texte uniquement la forme féminine.)

Dignité

La kinésioleue s'engage à

- respecter la personnalité et les valeurs de la cliente.
- faire du bien-être de la cliente sa priorité.
- respecter les besoins et les limites de la cliente.
- respecter les appartenances sociales, ethniques et religieuses de la cliente.

Protection

La kinésioleue s'engage à

- respecter l'intégrité corporelle, psychique et spirituelle de la cliente.
- respecter l'autonomie de la cliente et à éviter tout abus.
- n'employer que des méthodes de traitement qu'elle maîtrise.
- ne pas établir de diagnostic médical et ne pas prescrire de médicaments.

Confiance

La kinésioleue s'engage à

- respecter le secret professionnel.
- ne communiquer aucune information à un tiers sans l'autorisation formelle de la cliente.
- prendre en considération et à promouvoir les ressources et les facultés propres de la cliente.
- créer les conditions propices à une participation consciente de la cliente et à son processus d'évolution et d'auto-responsabilisation.

Responsabilité

La kinésioleue s'engage à

- analyser et évaluer son travail thérapeutique et à se former continuellement tant au plan professionnel que personnel.
- reconnaître et prendre en compte ses propres possibilités ainsi que ses limites professionnelles et personnelles.
- garantir la qualité de la thérapie et à s'attacher à la développer.
- promouvoir et soutenir l'image de la profession.

Transparence

La kinésioleue s'engage à

- informer la cliente sur la méthode ainsi que sur la durée probable et les coûts d'un accompagnement kinésiologique.
- tenir compte de ses limites thérapeutiques et à recommander, si la situation l'exige, la consultation d'un médecin ou d'une autre thérapeute.
- encourager la collaboration et à respecter les autres méthodes et leurs praticiennes.
- appliquer le test musculaire de manière professionnelle (voir ci-après « attitude fondamentale » dans l'emploi du test musculaire).

Attitude fondamentale dans l'emploi du test musculaire

La kinésologue utilise le test musculaire comme un instrument de communication corporelle. Le test musculaire sert d'outil pour collecter des informations. Le résultat du test musculaire reflète le moment présent et doit être interprété en tant que tel pour le traitement de la thématique de la cliente.

Conditions

La kinésologue s'engage à

- appliquer le test musculaire avec soin
- tester de manière ciblée en se fondant sur la position de départ définie
- connaître les dessous anatomiques et physiologiques du test musculaire.

Application

La kinésologue s'engage à

- s'assurer de l'accord de la cliente avant d'appliquer le test musculaire.
- tester de manière attentive et soigneuse.
- s'exprimer de manière claire et intelligible.
- tester de façon à permettre à la cliente de comprendre le résultat tant au plan physique qu'au plan du contenu.

Limites

La kinésologue s'engage à

- ne pas utiliser le test musculaire comme un instrument de prise de décision.
- employer la technique du test de transfert uniquement en présence des personnes concernées.
- ne pas établir de diagnostic médical en utilisant le test musculaire.
- tenir compte du fait qu'elle n'est autorisée à tester ou à remettre des médicaments admis en Suisse qu'à condition de posséder la formation et la compétence nécessaires.

Les membres de KS s'engagent à suivre ces directives. Ils ont conscience du risque d'encourir des sanctions de la part de l'association en cas de non-observation de ces règles.